

MODIFICATION de VIREMENTS de CREDITS de l'EXERCICE 1950.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Avril 1951

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 1950, approuvée le 3 Mars 1950, vous avez voté par virement, une somme de SEPT CENT MILLE FRANCS (700.000 Frs) pour l'article 1er "Traitement des Employés de Mairie" et une somme de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (150.000 pour l'article 49 "Hôpital Communal - Personnel".

Une erreur s'étant produite dans la répartition des crédits, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la nouvelle répartition qui vient corriger celle adoptée par la délibération précitée:

Pour l'article 1er "Traitement des Employés de Mairie" ..	500.000 Frs
Pour l'article 49 "Hôpital - Personnel"	350.000 Frs

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
le 16 juin 1951
P. le Secrétaire Général
le Chef de Service délégué
Signé: Gavarini*

Le 1er Adj. ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité

*Approuvé
le 19 juin 1951
P. le Préfet et par délégué
le Secrétaire Général
Signé: LEBLANC*